

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit français et droit anglo-saxon	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation du Président suite à avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.</i>		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	141	67,5		30	28	Oui	Oui								
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES															
UE	S1	DROIT CIVIL 1 (les contrats)				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF 1				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	DROIT PENAL GENERAL				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit pénal général TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	EUROPEAN LAW	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	écrit	1h	
Bloc	S1	BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE (en anglais)															
UE	S1	INTRODUCTION TO INTERNATIONAL CRIMINAL LAW	15			2	2	Oui	Oui	CC&CT	CC : 1 & CT : 1			Écrit	2H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ANGLAIS: CONTRACT LAW				4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit Anglais: Contract Law CM	21				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit Anglais: Contract Law TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	COMPETENCES LINGUISTIQUES															
UE	S1	LANGUES VIVANTES 2 (espagnol, italien ou allemand)		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
		BONIFICATIONS (voir annexe)															
Semestre	S2	SEMESTRE 4	147	78		30	30	Oui	Oui								
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES															
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)				6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2				6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE (en anglais)															
UE	S2	ANGLO-SAXON JURISPRUDENCE				3	3	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence CM	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	1H	
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence TD		12			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			Oral	30 MINS			
UE	S2	SKILLS IN EUROPEAN LEGAL CULTURES	15			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT ANGLAIS: LAW OF TORT AND TRUSTS				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit anglais : Law of Tort and Trusts CM	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit anglais : Law of Tort and Trusts TD		12			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	COMPETENCES LINGUISTIQUES															
UE	S2	LANGUES VIVANTES 2 (espagnol, italien ou allemand)		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
		BONIFICATIONS (voir annexe)															

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée

Mobilité : en fonction de l'établissement d'accueil